

3. *Prie* le Comité spécial de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-deuxième session, sur l'état d'avancement de ses travaux.

*1521ème séance plénière,
23 mai 1967.*

2250 (S-V). Renvoi de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2221 (XXI) du 19 décembre 1966, par laquelle il a été décidé de tenir une Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique,

Réaffirmant qu'elle attache une grande importance à cette conférence,

1. *Accepte* la recommandation unanime du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique⁹,

2. *Décide* que la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, initialement prévue pour septembre

⁹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session extraordinaire, Annexes*, point 9 de l'ordre du jour, document A/6639, annexe.

1967, est reportée et se tiendra à Vienne du 14 au 27 août 1968;

3. *Réaffirme* les directives contenues dans sa résolution 2221 (XXI);

4. *Demande instamment* à tous les Etats participants de faire tous leurs efforts pour assurer le succès de la Conférence;

5. *Prie* le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-troisième session, un rapport sur les préparatifs, l'organisation et les travaux de la Conférence.

*1522ème séance plénière,
23 mai 1967.*

2251 (S-V). Pouvoirs des représentants à la cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs¹⁰.

*1522ème séance plénière,
23 mai 1967.*

¹⁰ *Ibid.*, point 3 de l'ordre du jour, document A/6655/Rev.1.

*
*

Autres décisions

Question du Sud-Ouest africain¹¹

(Point 7)

A sa 1515ème séance plénière, le 5 mai 1967, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Quatrième Commission concernant l'audition de pétitionnaires¹².

Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects¹³

(Point 8)

A sa 1521ème séance plénière, le 23 mai 1967, l'Assemblée générale a décidé, sur la proposition du Président du Comité spécial des opérations de maintien de la paix¹⁴, de transmettre le rapport de la Commission politique spéciale¹⁵ au Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

¹¹ Voir également résolution 2248 (S-V), p. 1.

¹² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session extraordinaire, Annexes*, point 7 de l'ordre du jour, document A/6651.

¹³ Voir également résolution 2250 (S-V), p. 3.

¹⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session extraordinaire, Séances plénières*, 1419ème séance, par. 30.

¹⁵ A/6637. Pour le texte imprimé de ce document, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes*, point 33 de l'ordre du jour, document A/6603.